

M. l'Abbé Trépanier, chapelain de l'Institution des Sourdes-Muettes (401 Rue St. Denis, Montréal) a été nommé Président de l'Association pour le soulagement des Âmes du Purgatoire par sa Grandeur l'Evêque de Montréal.

Rapport du 31 Octobre 1879.—L'Association compte 656 sé-
sions, composées de 3,926 membres, donnant 204,672 chemins
de la croix par an; et l'on a recueilli 9,678 messes, \$2,419.50.
Ces messes ont été dites par les Missionnaires Franciscains,
comme appert aux reçus officiels du Ministre général à Rome,
du Procureur des missions franciscaines en France et du
Commissaire général de la Terre-Sainte.

Louis Ruzan, Directeur-Trésorier,
166 Rue St. Denis, (Montréal).

TROIS BONNES ŒUVRES DANS UNE.

Les personnes qui encouragent la vente des Almanachs des Ames du Purgatoire font trois bonnes œuvres dans une :

1o. Elles soulagent les morts, car tout le profit des Almanachs est pour les Ames du Purgatoire; le montant ainsi payé devient donc comme autant de messes qu'elles donnent pour les défunts.

2o. Elles aident efficacement la Propagation de la Foi, vu que ces messes sont dites par les Missionnaires Franciscains dans les contrées infidèles. Elles ont de plus le mérite d'une aumône véritable faite à ces pauvres Missionnaires, qui, non-seulement manquent bien souvent du nécessaire, mais qui ayant fait un de pauvreté stricte, ne peuvent rien accepter que comme aumône, même les rétributions de messes.

3o. Elles contribuent à faire connaître et à faire gagner les indulgences, moyen si précieux de soulagement pour les morts, ou même temps que c'est une voie facile d'expiation pour les vivants.

(Et ne l'oublions pas, une indulgence plénière gagnée, dans sa pénitence, vaut autant et plus, disent les Saints, qu'une vie entière de pénitence, d'austérité et de mortifications. Et quelles abondantes bénédictions pour nous, si nous étions l'occasion qu'une seule indulgence fût ainsi gagnée.)

Or, tout cela, elles font connaître l'admirable Tiers-Ordre de St. François, si fécond en actes héroïques et en dévouements de toutes sortes; tandis que, par l'Association des messes, elles ont non-seulement le mérite de leur union, mais encore elles régularisent, et même systématisent en quelque sorte, le paiement des honoraires de messes, en y faisant participer tout le monde; l'expérience prouvant qu'il y a des familles qui ne donnent beaucoup, et d'autres peu ou point du tout.

NOTE.—Si une ou plusieurs personnes, dans chaque paroisse, prenaient seulement 10 de ces Almanachs, \$1.00, comme aumône, elles nous aideraient puissamment, tout en conservant pour elles le mérite de la triple œuvre dont nous venons de parler.

Les Zélateurs sont priés de faire leurs remises entre les mains du Directeur-Trésorier le premier lundi de chaque mois.

Les personnes qui envoient de l'argent dans des lettres, doivent les faire enregistrer.

PERMIS D'IMPRIMER :

† EDOUARD CH., EV. DE MONTREAL.